

avec quelques compagnons ; tout en badinant, il mit dans sa bouche le canon d'un revolver, qu'il croyait n'être pas chargé, et fit partir la détente. La mort a été instantanée.

—o—

Une femme de 68 ans, nommée Angers, qui tenait une épicerie dans la rue Parent, à St-Sauveur de Québec, a été assassinée, mercredi, 19 courant, à 11 heures du soir. La police a arrêté un jeune homme de 26 ans, nommé Xavier Metivier, que l'on soupçonne avoir commis ce crime.

—o—

MacLean, qui a tenté d'assassiner la reine d'Angleterre, il y a quelque temps, a subi son procès la semaine dernière. Après avoir entendu les témoignages de plusieurs médecins, le jury a décidé par son verdict que le prisonnier était atteint d'aliénation mentale et irresponsable de ses actes.

—o—

Le jury, à Québec, dans la cause des trois individus accusés du meurtre de Genest, à St-Sauveur, a rendu son verdict vendredi dernier : Pierre Robert a été acquitté et les deux autres, Joseph Robert et Bezeau, ont été reconnus coupables du meurtre. La cour a rendu jugement immédiatement et a condamné les deux auteurs du crime à 20 ans de pénitencier.

—o—

Isidore Rochon, boucher, de Saint-Henri, près Montréal, fait drôlement l'amour. Poussé par un sentiment de tendresse indicible, il s'approcha gracieusement de sa jeune et belle fiancée, Adeline Smith, et avec la plus grande galanterie du monde il administra à la jeune fille une volée de coups de poing dont elle souffre beaucoup. Rochon a été condamné à \$20 d'amende ou 1 mois de prison.

—o—

Le corps décomposé d'un homme a été découvert par hasard dans un profond ravin, à Sutton, P. Q., la tête écrasée, apparemment avec des pierres. D'après les papiers trouvés sur lui et certains indices recueillis à Sutton, il y a lieu de croire que l'homme assassiné était Brighton, nommé Jackson, qu'il était porteur d'une somme d'argent importante, et que c'est pour l'en dépouiller qu'on l'a tué, l'automne dernier, dans un hôtel de Sweetsburg, province de Québec.

—o—

Dans la paroisse de St-Charles, comté de Bellechasse, vit un homme qui va atteindre ses 108 ans. Il se nomme André Labbé. Malgré son grand âge ce bon vieux est encore assez vigoureux pour travailler dans les champs et faire son ouvrage ordinaire dans la maison. M. Labbé va tous les dimanches à la messe et jouit de toutes ses facultés intellectuelles. On dirait à le voir qu'il n'a que 60 ans. Ces tempéraments robustes deviennent rares de nos jours.

—o—

UN EMPOISONNEMENT.—Il y a quelques jours, le feu s'est déclaré dans la cave du magasin de M. John Watson, marchand d'articles en plaqué, 53 rue St-Sulpice, Montréal.

Les pompiers arrivèrent promptement sur les lieux et éteignirent les flammes avant qu'elles eussent atteint les étages supérieurs.

Immédiatement après le départ des pompiers, un homme est entré dans le magasin, disant avoir aidé aux pompiers à éteindre le feu, et demanda un verre d'eau. Pendant qu'on allait chercher ce qu'il demandait, il s'approcha d'un grand bocal contenant un liquide ressemblant à de l'eau, et comme il était pressé, il crut devoir puiser dans ce bocal un plein verre du liquide qu'il absorba tout entier. Puis il sortit. Ce liquide était un poison violent dont on se servait pour l'argenterie.

Quelques minutes après, la police le vit vomir près d'une clôture et s'en aller.

M. Watson, en apprenant l'erreur qui avait été commise, fit faire des recherches pour porter secours au malheureux, mais on n'a pu le retrouver.

Le liquide qu'il a absorbé est dit-on un remède très violent, et à moins de l'usage de contre-poisons énergiques, l'homme doit être mort à présent.

—o—

Bureau de poste New-York.—Wm. H. Wareing, écr. asst.-surint.-général, troisième division, New-York, écrit comme suit concernant l'huile de St. Jacob :—D'après les rapports des employés qui ont fait usage de ce remède, tous attestent hautement en faveur de cette huile comme un remède certain et précieux. L'hon. P. L. James, M.-G. des Postes des Etats-Unis, témoigne aussi en sa faveur.

Les anciens Canadiens connaissaient l'efficacité de la Noix Longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules Purgatives de Noix Longues de McGALE, reconnues aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.

LA CULOTTE À L'ENVERS

Ne pouvant pas s'entendre avec sa culottière, M. Pochon a pensé qu'on s'entendrait mieux devant la justice, et, en cela, il s'est trompé. Mais, qui a bien pu lui conseiller de porter une plainte en abus de confiance? Ce n'est certes même pas ce racoleur de clients, que les braves gens appellent "un homme de loi," ce doit être quelque jurisconsulte de loge ou de cabaret : enfin, comme l'affaire vient sur citation directe, et que M. Pochon s'est constitué partie civile, il use de son droit à ses risques et périls, et le tribunal est tenu d'écouter la plainte ; mais, s'il est permis d'abuser de ses moments, cet abus a des limites.

Tout d'abord, profond étonnement du magistrat dès la première réponse de M. Pochon, qui, ainsi que nous l'avons dit, s'est constitué partie civile.

M. le président.—Combien demandez-vous de dommages-intérêts ?

M. Pochon.—11 francs.

M. le président.—11 francs !... Vous vous exposez à payer les frais d'un procès pour 11 francs ! Vous n'avez donc pas pris un avocat ?

M. Pochon.—Monsieur, mon affaire étant sûre et certaine comme de l'eau de roche, c'était pas la peine d'en prendre un.

La culottière.—C'est à crever de rire...

M. le président.—Taisez-vous. (*Au plaignant.*) Si c'était la peine, car un avocat vous aurait détourné de vous porter partie civile pour 11 francs ; même à la lecture de la citation, j'ajoute qu'il vous aurait détourné de faire le procès. Enfin, expliquez-vous !

—M. Pochon.—Vous allez voir que c'est simple comme de l'eau de roche ; v'là l'affaire en un mot : j'ai donné à madame de l'étoffe, qui m'a coûté 11 francs, pour me faire un pantalon, et elle ne veut pas me le rendre ; dont je demande 11 francs ou mon pantalon.

M. le président (*à la culottière*).—Pourquoi ne voulez-vous pas lui rendre son pantalon ?

La culottière.—Parce qu'il ne veut pas m'en payer la façon.

M. Pochon.—Deux façons qu'elle me demande, pas une.

La culottière.—Du moment que vous me le faites retourner.

M. Pochon.—Il ne fallait pas le coudre à l'envers.

La culottière.—Je l'avais d'abord cousu à l'endroit ; vous me l'avez fait défaire.

M. Pochon.—Moi ?

La culottière.—Enfin votre neveu me l'a rapporté de votre part.

M. Pochon.—Alors, réclamez l'autre façon à mon neveu.

M. le président.—Comment votre neveu aurait-il porté ce pantalon pour le retourner, si vous ne l'aviez pas chargé de cette commission ?

M. Pochon.—Vous ne comprenez pas bien.

M. le président.—Non.

M. Pochon.—Voilà, c'est comme de l'eau de roche : j'achète de l'étoffe pour deux pantalons, un pour moi et l'autre pour mon neveu, et je les donne à faire à madame ; elle en fait un à l'envers.

La culottière.—Oui, mais pas le vôtre.

M. Pochon.—Non, celui de mon neveu.

M. le président.—Eh bien, alors, si ce n'est pas le vôtre ?

M. Pochon.—Ça ne l'était pas d'abord, mais ça l'a été après, vu qu'elle l'a retourné.

M. le président.—Vous le lui avez donc rendu ?

M. Pochon.—Moi !... non, mon neveu.

M. le président.—C'est son pantalon que votre neveu a rendu ?

M. Pochon.—Non, c'est le mien.

M. le président.—Mais puisqu'il était cousu à l'endroit !

M. Pochon.—Oui, mais elle l'a remis à l'envers.

M. le président.—Je n'y comprends rien du tout.

La culottière.—Oui, c'est vrai.

M. Pochon.—C'est là où il faut que madame soit aussi dinde qu'elle est.

M. le président.—Ah ! n'injuriez pas la prévenue.

M. Pochon.—Non, mais je vous ai expliqué que c'était le pantalon de mon neveu qu'elle avait fait à l'envers.

M. le président.—Alors, pourquoi a-t-elle retourné le vôtre ?

M. Pochon.—Ah ! voilà : comme ils étaient pareils, mon neveu lui a porté le mien par mégarde, et madame aurait dû voir qu'il était à l'endroit : elle a fait une erreur, elle doit la réparer.

La culottière.—Je l'ai réparée, puisque je l'ai retourné à l'endroit.

M. Pochon.—Celui de mon neveu, oui.

La culottière.—Ça fait deux retournages.

M. Pochon.—Fallait pas retourner le mien.

La culottière.—J'ai cru que vous le vouliez comme ça.

M. Pochon.—A l'envers !... Comme le roi Dagobert ?

M. le président.—En voilà assez ; il n'y a pas d'abus de confiance : c'est une discussion de justice de paix et non une affaire correctionnelle.

M. Pochon a donc perdu ce procès à l'envers, qu'il va falloir remettre à l'endroit.

VARIÉTÉS

Le tailleur.—Monsieur, ne pourriez-vous me payer ? j'ai grand besoin d'argent.

Le client.—Comment ! vous payer, mais je ne vous dois rien.

—Vous voulez rire ? monsieur.

—Pas du tout. Est-ce que je n'ai pas *enlissé vos effets* quand vous me les avez livrés !

* *

Exécution capitale en Angleterre.

Le moment psychologique est venu. Le bourreau s'approchant, et d'un ton paternel :

—Si vous avez quelque chose à avouer avant que je serre la corde.

—Je vous remercie, mon cher monsieur. Vous êtes très prévenant. Je saurai vous en tenir compte, lui répond le condamné.

* *

Un jeune cancre passe son examen pour la médecine.

—Qu'est-ce que la rate ? lui demanda son examinateur.

—Parbleu ! c'est la femelle du rat.

MÈRES ! MÈRES !! MÈRES !!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de *Sirope Calmant de Mme Winslow*. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui, ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et rend la santé. Les effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille.

Une toux et un mal de gorge doivent être arrêtés. La négligence est souvent la cause d'une maladie de poulmon ou d'une consommation incurable. *Les Trochisques de Brown* pour les Bronchites ne causent aucun danger à l'estomac comme un sirop et pectorales, mais agissent directement sur les parties malades : soulagent l'irritation, guérissent l'Asthme, Bronchites, Rhumes, Catarrhes et maux de Gorge, et les autres maladies auxquelles sont sujets les orateurs publics et les chanteurs. Depuis 30 ans que ces *Trochisques* sont en usage, ils n'ont fait que gagner en popularité. Ce n'est rien de neuf, mais ils ont été expérimentés depuis bien longtemps et ils ont mérité d'être rangés au nombre de ces rares remèdes qui procurent une guérison certaine dans le siècle où nous vivons. **Vendu partout à 25 cents la boîte.**

LES ÉCHECS

Montréal, 27 avril 1882.

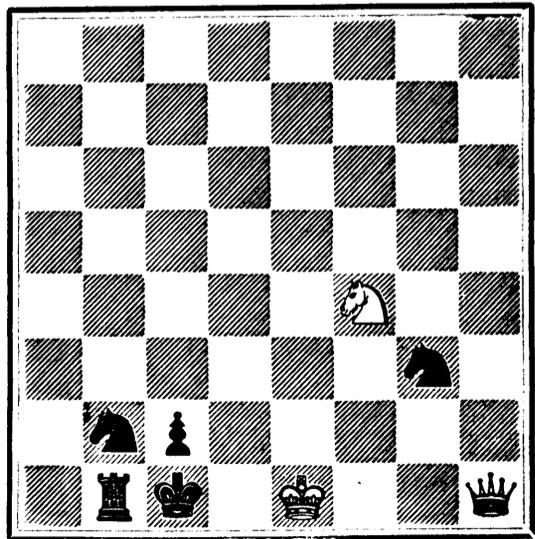
Adressez les communications concernant ce département à O. TREMPÉ, 698, rue Saint-Bonaventure.

SOLUTIONS JUSTES :

No. 306.—MM. Eusèbe J. Maurien, Québec ; N. Guérin, Montréal ; F. H. Gingras, Trois-Rivières ; L. O. P., Sherbrooke ; L. Dargis, P. Fabien, M. Lafrenai, Montréal ; Un amateur, Terrebonne ; N. P., Sorel ; H. Lupien, V. Gagnon, S. Tardieu, Québec ; Paul Paradis, St-Jean.

PROBLÈME No. 307.

Composé par M. S. LOYD, Saint-Elizabeth, N. J.
Noirs.—5 pièces.



BLANCS — 3 pièces

Les Blancs jouent et font mat en 2 coups

SOLUTION.—No. 306.

| Blancs. | Noirs. |
|-----------------|--------------|
| 1 R 1er R | 1 P 7e T |
| 2 D 4e T | 2 R pr F (1) |
| 3 D 1er D, mat. | (1) |
| 3 D pr P, mat. | 2 P 7e F |